

17/04/2026

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27, 03 20 77 87 95 (LD
Secrétariat)

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté de permission REF 20260804ACTE17 Rédactrice : M.Burstcher



Arrêté de circulation

Restriction de circulation

Interdiction de stationner au droit des travaux de génie civil lié à la vidéoprotection du 20 avril 2026 au 20 mai 2026, place du général de Gaulle à l'arrière de la Mairie à Erquinghem-Lys

Le Maire d'Erquinghem-Lys

Vu le Code des collectivités territoriales, les articles L.2131-2, L.2231-1, L.2213-2 et L. 2213-3,

Vu le code de la Voirie Routière, article L. 113-2,

Vu le Code de la route, article L. 411-1, article R.418-3

Vu le Code Pénal, article R.610-5

Vu le livre 1 du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire,

Vu la demande de la société EIRL LESOT ROMAIN, 64 rue uriane Sorriaux 62220 Carvin (06.29.71.77.74) en date du 13/04/26 qui doit réaliser des travaux de génie civil lié à la vidéoprotection place du général de Gaulle à l'arrière de la Mairie

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité,

ARRETE

Article 1°) A compter du 20 avril 2026 jusqu'au 20 mai 2026 le stationnement sera interdit place du général de Gaulle à l'arrière de la Mairie au droit des travaux en accotement, en trottoir et chaussée à Erquinghem-Lys.

Article 2) Le jalonnement des travaux, la pose et la maintenance de la signalétique, la sécurité du chantier et de ses abords seront à la charge de la société EIRL LESOT ROMAIN

Article 3°) Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4°) Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication ou sa notification à l'intéressé.

Article 5°) La police Municipale, M. le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

M. le Président de la MEL, U.T.T.A.,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENES LEZ HAUBOURDIN,

Le Centre de Secours et d'Incendie d'ARMENTIERES (SDIS),

Le Service d'Aide Médicale d'Urgence du CHA (SAMU),

La Direction Régionale d'ENEDIS,

La Société SED TRAVAUX PUBLICS,

La Société SLEMBROUCK,

La Société KEOLIS,

La police municipale,

Les archives communales,

Fait à ERQUINGHEM-LYS, le 17 avril 2026

Affaire suivie par le secrétariat L.D. 03.20.77.87.95

17/04/2026

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27, 03 20 77 87 95 (LD
Secrétariat)

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Monsieur Olivier JOUCLA

**Conseiller Municipal délégué à la sécurité,
Aux travaux sur le Domaine Public**

